

Tribune pour l'obligation du port d'une protection faciale

Exigeons l'obligation généralisée du port d'une protection faciale

seul moyen pour chacun de lutter collectivement contre le Covid 19

Il est certain aujourd'hui qu'il n'y aura de sortie du confinement et de victoire contre le COVID-19 qu'avec un port du masque ou écran anti-postillons généralisé. Et ce port généralisé ne peut être qu'obligatoire. Nous exigeons donc pour la santé de tous l'obligation dès aujourd'hui du port du masque dans le domaine public.

Les faits montrent que tous les territoires, pays, régions ou villes sans exception, où le masque est porté par la population ont maîtrisé l'épidémie.

Les autorités scientifiques et médicales de tous les pays, tout d'abord dubitatives, ont été convaincues devant ces faits incontestables et recommandent son obligation.

Citons l'Académie de Médecine, l'Académie des Sciences, le Conseil Scientifique, le Haut Conseil de la Santé Publique en France, les CDC (Centers for Disease Control and Prevention) aux Etats-Unis, l'ECDC (European Centre for Disease Prevention and Control), mais également les plus hautes autorités des pays asiatiques où la pandémie a été repoussée comme en Chine, en Corée par exemple.

Mais la maîtrise de l'épidémie ne pourra se faire que si le masque est porté par tous dans le domaine public. Faute de quoi, le taux de reproduction de la maladie (R_0) restera trop élevé. Plusieurs études scientifiques concluent que, même sans confinement, le port d'un masque à 80 % ou plus fait descendre le R_0 au-dessous de 1, condition nécessaire pour faire reculer l'épidémie. Si plus de 80 % de la population porte le masque, la maladie reculera plus vite.

En effet, tout dispositif barrière du visage protège celui qui le porte et celui qui est en face. Il ne s'agit donc pas d'une mesure individuelle mais de responsabilité collective suivant le principe de protection bilatérale émetteur <> récepteur. Ce système de protection peut être un masque ou un écran anti-postillons (EAP, masque "fait maison") tels que des millions de Français en ont déjà réalisés. Ces dispositifs sont à la portée de tous et de toutes les bourses, sans attendre la disponibilité de masques industriels.

Après des mois d'hésitation, le gouvernement commence à reconnaître l'importance du masque pour tous. Mais le port systématique ne peut être suffisant sans obligation. Il ne s'agit pas d'obliger pour sanctionner mais pour créer la cohérence entre le message, l'action et finalement le résultat.

Cette obligation s'impose pour trois raisons :

1. C'est un devoir pour le bien commun de tous sans distinction, pas seulement pour ceux qui prennent les transports en commun ou sont concernés par l'éducation au collège. L'État doit protéger tous les citoyens de manière égale.
2. C'est un devoir de clarification et de détermination. Ce n'est pas aux commerçants ou aux parents de faire des choix de santé publique. Si le masque s'impose, il doit être imposé à tous.
3. C'est un devoir de cohérence. Comment expliquer qu'il faut baisser la limitation de vitesse à 80 km/h pour sauver quelques centaines de vies, rendre obligatoire les vaccins ou

interdire de fumer dans les lieux publics et ne pas imposer les masques en cas d'épidémie
une mesure préventive efficace pour sauver les plus fragiles et nos emplois ?

L'obligation du port du masque ou d'un EAP n'est donc pas seulement une mesure technique que chacun peut admettre, mais un acte politique et un acte citoyen. Pour les enfants ayant atteint l'âge de raison, leur demander de participer à cet effort est une façon de les faire grandir, et nos amis asiatiques prouvent que la chose est possible.

Cet acte s'impose par le souci de respecter quatre principes fondamentaux de notre Constitution :

- **le principe de précaution** tant il est acquis que le port d'un dispositif barrière sur le nez et la bouche (masque ou EAP) représente la protection la plus accessible et efficace,
- **le principe de liberté**, car le port de l'EAP est la condition pour ne pas retourner en confinement, synonyme de privation de liberté de mouvement et d'effondrement de l'économie
- **le principe d'égalité** tant on ne peut imaginer que la sécurité de chaque citoyen dépende de facteurs arbitraires, tels que les décisions d'autres usagers des transports et commerces, des commerçants eux-mêmes, de l'employeur, etc.
- **le principe de fraternité** car porter un EAP de façon à ne pas contaminer les autres, notamment les plus fragiles, au cas où l'on est soi-même contaminé sans le savoir, est un acte de fraternité. Une étude estime aujourd'hui que 44% des contaminations sont le fait de porteurs qui ne sont pas encore, ou ne seront jamais symptomatiques.

Comme l'exige notre Constitution, nous demandons que le port du masque ou de toute autre protection faciale soit rendu obligatoire dans l'espace public dès maintenant et après la fin du confinement.

Premiers signataires

François Amblard, biologiste et physicien, directeur de recherche au CNRS, professeur et chercheur en Corée du Sud

Eva Babey-Peyroula, professeure émérite de l'Université Grenoble-Alpes, membre de l'Académie des Sciences

Bernard Bensaid, CEO, groupe DocteGestio

Jacques Biot, ancien président de l'École Polytechnique

François Braun, médecin, président de SAMU-Urgences de France

Yves Bréchet, physicien, membre de l'Académie des Sciences, ancien Haut Commissaire à l'Énergie Atomique

Pascale Cossart, professeur Institut Pasteur, membre de l'Académie des Sciences

Patrick Couvreur, président de l'Académie de Pharmacie, membre des Académies des Sciences, de Médecine et de Technologie

Claude Debru, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie d'Agriculture de France

Bernard Decaris, professeur honoraire de Génétique Microbiologie, université de Lorraine

Marc Duval-Destin, ingénieur, vice-président Thales Avionics

Marcel Filoche, directeur de recherches CNRS

Gilles Fumey, géographe, professeur Sorbonne Université

Denis Gratias, directeur de recherche émérite au CNRS, membre de l'Académie des Sciences

François Guilhot, membre de l'Académie de Médecine

Christian Gerondeau, ancien directeur de la Sécurité Civile

Denis Jérôme, membre de l'Académie des Sciences, directeur de recherches honoraire au CNRS

Jean Jouzel, climatologue, membre de l'Académie des Sciences

Les membres de la Kès (bureau des élèves) de la promotion 1981 de l'École Polytechnique
(mask-info.com, contact@mask-info.com)

Jean-Marie Lehn, prix Nobel de chimie

Jacques Lucas, professeur, membre de l'Académie des Sciences

Le collectif "Masques pour tous" (trinhhy2@gmail.com)

Bernard Meunier, ancien président du CNRS, membre de l'Académie des Sciences, membre de l'Académie de Pharmacie

Yves Meyer, membre de l'Académie des Sciences

Gérard Mourou, prix Nobel de physique

Jean-Michel Nataf, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Bernard Niclot, président, Win Innovation

Didier Pitot, ingénieur

Le collectif "Pour une autre communication officielle sur les masques"
(faitesvosmasques-covid19.com, dumasp@igbmc.fr)

Le collectif "Prévention Covid Alsace" (Jean-Michel.WENDLING@acst-strasbourg.com, 06 14 77 14 09)

Yves Quéré, membre de l'Académie des Sciences

Alain Rambach, microbiologiste, généticien, initiateur du génie génétique en France

Toufic Reno, immunologiste, directeur de recherches INSERM

Guy Sandner, docteur en Médecine et docteur ès Sciences, retraité

Nicole Sansonetti, praticien hospitalier retraité

Philippe Sansonetti, professeur au Collège de France, membre de l'Académie des Sciences

Le collectif "Stop-postillons" (stop-postillons.fr, ecransantipostillons@gmail.com)

Eric Vivier, praticien hospitalier, professeur, directeur scientifique Innate Pharma

Eric Westhof, membre de l'Académie des Sciences

Jean Zinn-Justin, membre de l'Académie des Sciences

Questions et contact presse : membres de la Kes 81, contact@mask-info.com